

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1. Application des conditions générales

1.1 Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes les ventes réalisées par Bridgestone Europe NV/SA Succursale France .

1.2 Elles prévalent sur toutes les dispositions contraires contenues dans tout autre document et notamment les conditions générales d'achat et remplacent et annulent toutes celles antérieures aux présentes, sauf dérogation contractuellement convenue par un écrit émanant de Bridgestone Europe NV/SA Succursale France . Le fait que nous ne nous prévalions pas, à un moment donné, de l'une quelconque des conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation de notre part à nous prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

1.3 Bridgestone Europe NV/SA Succursale France n'est engagée que par les documents émanant de son siège et signés par un fondé de pouvoir, tout autre signataire s'avérant sans valeur d'opposabilité.

### 2. Commandes

2.1 Les catalogues du Vendeur ne sont fournis à l'Acheteur qu'à titre indicatif.

2.2 Toute commande implique l'ouverture préalable d'un compte chez le Vendeur.

2.3 Toute commande ne pourra être annulée ou modifiée par l'Acheteur qu'avec l'accord express et écrit de Bridgestone Europe NV/SA Succursale France , auquel cas l'acheteur sera tenu au remboursement des frais exposés avec un minimum de 15euros.

2.4 En cas d'indisponibilité d'un produit, Bridgestone Europe NV/SA Succursale France en informera le client dans les meilleurs délais.

2.5 Bridgestone Europe NV/SA Succursale France se réserve le droit de refuser une commande à un client qui ne serait pas à jour de ses paiements.

### 3. Livraison – Risques - Transports – Réception

3.1 Pour les livraisons en France métropolitaine, nos marchandises sont expédiées selon l'incoterm 2020 CPT ( FOB pour les Drom Com), à l'exception des commandes dont le montant est inférieur au seuil figurant sur les barèmes de facturation et en pied de page\* et pour lesquelles une participation forfaitaire sera facturée au client.

3.2. A titre exceptionnel, et avec la validation préalable du Service Commercial de Bridgestone, Bridgestone pourra sur demande de l'Acheteur expédier les pneus sur palette si l'expédition est supérieure à 40 pneus. Bridgestone se réserve le droit de facturer la prestation au prix de 3 € HT / pneu PC4 et 9 € HT /Pneu PL expédié sur palette. En raison des fortes tensions d'approvisionnements sur le marché des matières premières, BSEUSF ne peut garantir le prix de la palettisation. BSEUSF est susceptible de modifier les prix de cette dernière à tout moment.

**3.4 L'Acheteur ne donnera décharge au transporteur qu'après s'être assuré que les Produits sont complets et en parfait état.** L'acheteur reportera sur le document de transport les dates/heures d'arrivée et de départ de camion. **En cas de dommages, d'avaries ou de manquants constatés à la réception des Produits par l'Acheteur, celui-ci notifiera immédiatement ses réserves sur le document de transport à la livraison et en présence du transporteur.**

**La réception par l'Acheteur des Produits éteint toute réclamation contre le Vendeur, sauf réserves notifiées par l'Acheteur au transporteur et au Vendeur sur le document de transport** au plus tard dans les trois jours de la date de réception par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Les produits livrés ne seront ni repris, ni échangés par le Vendeur sauf accord exceptionnel de Bridgestone.**

3.5. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur dépassement ne peut donner lieu à aucun paiement de dommages-intérêts

### 4. Prix

4.1 Les produits sont vendus au prix figurant sur les barèmes en vigueur au moment de la commande, sauf les produits indisponibles au moment de la commande, qui seront facturés au prix en vigueur au jour de la livraison même si ces produits étaient en promotion au jour de la commande.

4.2 Nos barèmes de facturation sont modifiables sans préavis.

4.3 Toute contestation portant sur une facture émise par le vendeur devra faire l'objet d'une réclamation écrite, adressée au vendeur dans les 30 jours de la date de facture. Passé ce délai, l'acheteur perd son droit à contestation et il sera réputé avoir accepté ladite facture intégralement.

### 5. Conditions de Paiement

5.1 Les factures sont payables comptant, portables au domicile de Bridgestone Europe NV/SA Succursale France, sauf dérogation écrite.

5.2 Tout retard de paiement entraînera l'application automatique de pénalités de retard à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, au taux de trois fois le taux d'intérêt légal majoré de trois points sans qu'un rappel ne soit nécessaire, et d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant minimal de 40 Euros par facture conformément au décret n° 2012 - 1115.

5.3 Par ailleurs, tout retard de paiement entraînera déchéance des termes et exigibilité de toutes les sommes restant en compte. Sauf solde du compte dans les 8 jours à réception d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, une clause pénale de 15% sera en outre appliquée sur ce solde nonobstant les pénalités de retard susmentionnées.

5.4 Aucune ristourne différée ne sera due par le Vendeur si l'Acheteur n'est pas à jour de ses paiements. De même aucune prime, et aucun lot d'aucun concours lié aux achats de l'acheteur ne saurait être remis à celui-ci s'il n'est pas à jour de ses paiements.

5.5 Le client dispose d'un délai d'une année (365 jours) à compter de la date de paiement initialement prévue pour réclamer le paiement des remises arrières.

## 6. Réserve de propriété

Tous les biens vendus par Bridgestone Europe NV/SA succursale France font l'objet d'une réserve de propriété dans les termes de l'article 2367 et suivants du code civil et de l'article L.624-16 du code de commerce. Ces biens sont fongibles et donc susceptibles d'être remplacés par des biens de même nature et de même qualité.

Nonobstant cette réserve de propriété, le transfert de la garde des marchandises s'effectue à leur livraison chez le client.

## 7. Responsabilité - Cause Etrangère - Garantie

7.1 L'Acheteur doit s'assurer que ses locaux conviennent à la bonne conservation des Produits. Aucune modification ne pourra être apportée aux Produits fournis par le Vendeur.

Il est notamment interdit d'altérer ou de dénaturer en totalité ou en partie les marques et numéros figurant sur nos marchandises et de vendre celles qui auraient subi une altération ou une dénaturation.

7.2 La responsabilité du vendeur ne peut être retenue en cas d'usage anormal des produits.

7.3 En outre, la force majeure, les cas fortuits y compris les actes de l'autorité publique ainsi que toutes causes étrangères empêchant l'exécution du contrat par le vendeur libèrent ce dernier de toutes obligations quelles qu'elles soient à l'égard de l'acheteur.

7.4 Les produits bénéficient de la garantie du fabricant pendant une durée de cinq (5) années à compter de la date de fabrication (DOT) et ce uniquement après expertise conformément aux conditions de garantie disponibles auprès de la force de vente et du service clients ou sur le site internet Tyrelink : <https://tyrelink.bridgestone.eu/tyrelink/>

7.5 Les produits commercialisés sont soumis au respect de l'environnement et feront l'objet de collecte et de recyclage sur le territoire Français

## 8. Non cession

8.1 Les droits et obligations résultant de la présente vente ne peuvent en aucun cas être transférés ou cédés à un tiers par l'Acheteur.

8.2 Les livraisons de produits entre magasins d'une même société ne pourront en aucun cas donner lieu à modification de nos factures.

## 9. Loi applicable – Attribution de Compétence

9.1 Tout litige relève de la compétence des Tribunaux de Créteil (Val de Marne).

9.2 La loi française est la seule loi applicable.

## 10. Données personnelles

La Société Bridgestone Europe NV/SA Succursale France dispose d'une politique de traitement des données personnelles que tout Acheteur pourra consulter sur le site [www.bridgestone.fr](http://www.bridgestone.fr)

## 11. Compliance

### 11.1 Code de conduite

Le code de conduite Bridgestone a été élaboré en tenant compte des autres documents fondamentaux de l'entreprise. Il vise à fournir des conseils pratiques pour traiter de nombreuses questions éthiques. Les règles et les attentes énoncées dans ce code de conduite ne s'appliquent pas seulement à tous les employés de Bridgestone dans le monde entier, elles s'appliquent également aux tiers qui travaillent avec nous. Le code de conduite est disponible sur le site [www.bridgestone.fr](http://www.bridgestone.fr).

### 11.2 Bridgeline :

Bridgestone s'engage à fournir des services de qualité à ses clients et attend de ses salariés et des tiers qu'ils respectent les droits et libertés fondamentaux. Afin d'assurer la conformité avec les lois et règlements applicables et d'assumer sérieusement nos responsabilités, Bridgestone a établi une culture d'ouverture et de responsabilisation au sein de laquelle peuvent être posées des questions sans crainte de représailles accessible via le lien: <https://bridgestone-integrityline.org>

### 11.3 E8 Commitment

L'E8 Commitment de Bridgestone représente notre engagement d'entreprise à soutenir la réalisation d'une société durable en fournissant de la valeur sociale et de la valeur pour le client. Cet ensemble de huit valeurs est consultable sur le site [www.bridgestone.fr](http://www.bridgestone.fr).

\* Participation forfaitaire de 9€ HT pour toute commande d'une valeur inférieure à 260€ HT prix barème

Applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023